689 - le mariage d’un musulman de naissance avec une chrétienne

question

Est-il permis à un musulman qui n’a jamais été chrétien et qui ne le deviendra pas d’épouser une chrétienne ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n’est permis en aucun cas à la musulmane d’épouser un mécréant ,quelle que soit la religion de ce dernier, en vertu des propos du Très Haut : Ne mariez pas les polythéistes avants qu’ils ne deviennent croyants .

Cependant, il est permis au musulman d’épouser une chrétienne, si elle est chaste conformément aux propos du Très Haut : ... et les chastes femmes issues des gens qui ont reçu le Livre .

Nous rappelons encore aux musulmans vivants à l’étranger qu’ils doivent réfléchir deux fois avant de franchir ce pas. Car, même si ce mariage est autorisé, il peut entraîner la « christianisation « de leurs enfants surtout si la loi du pays donne à la mère le droit de garder l’enfant (en cas de séparation).

La réalité fournit beaucoup de cas dramatiques. Nous demandons à Allah de bien guider et assister tous. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad.